

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffière-trésorier, de l'entrée en vigueur du règlement suivant, adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et approuvé par MRC de Memphrémagog conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en date du 1^{er} novembre 2023 :

- Règlement no 2023-12 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2002-14 de la Municipalité d'Eastman.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement sur le site web de la Municipalité ou obtenir une copie sur demande à info@eastman.quebec.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

DONNÉ À EASTMAN, le 9 novembre 2023



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-Antoine Bazinet, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Eastman, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal par sa résolution numéro 2021-09-231, entre 9 : 00 et 17 : 00 heures, le 9^e jour du mois de novembre 2023. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 novembre 2023.



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

Affiché le _____

Par : _____